

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO. 420-2015

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la Secrétaire-trésorière de la Municipalité de Venise-en-Québec, qu'à une séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le lundi 11 janvier 2016 à 20 heures, en la salle du conseil située au 237, 16^{ième} Avenue Ouest à Venise-en-Québec sera approuvé le règlement numéro 420-2015 visant à modifier le règlement no. 69-1990 concernant le traitement des élus municipaux modifié par les règlements nos. 135-1993, 205-1998, 327-2009 et 363-2011.

Veillez noter qu'un avis de motion de présentation du présent règlement no. 420-2015 a été donné à une séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015, et que le projet de règlement no. 420-2015 a été approuvé et soumis à cette même séance, conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux. Conformément à l'article 8 de ladite Loi, veuillez trouver ci-après l'information portant sur le règlement numéro 420-2015 :

- La rémunération mensuelle actuelle des membres du Conseil incluant l'allocation de dépenses est de
Maire 1 038,71\$
Conseillers 346,24\$

- La rémunération proposée, incluant l'allocation de dépenses en vertu du règlement numéro 420-2015 qui fera l'objet de la présente approbation sera de :
Maire 1 375,00\$
Conseillers 458,33\$

Donné à Venise-en-Québec
Ce 10^e jour de décembre 2015

Diane Bégin
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Clarenceville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en y affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil, le 10 décembre 2015.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat ce 10^e jour de décembre deux mille quinze.

Diane Bégin
Directrice générale et Secrétaire-trésorière